

Observatoire des centres sociaux et des espaces de vie sociale

→ Questionnaire

→ Espaces de vie sociale



Introduction

Cette enquête porte sur l'ensemble du **projet social** de votre Espace de Vie Sociale (EVS).

Si votre EVS est porté par une association, le périmètre de l'enquête peut coïncider ou non avec celui de votre projet associatif, selon ce qui est défini dans votre projet social. En cas de doute, vous pouvez consulter vos référents locaux pour identifier la bonne échelle d'observation.

Nous savons que distinguer projet social et projet associatif peut être complexe quand il s'agit de répondre à cette enquête. **L'essentiel est que vos réponses restent cohérentes entre les différents onglets de l'enquête.**

Ainsi, si vous ne retenez qu'une partie de l'activité de votre association, veillez à ce que les données financières correspondent bien aux informations sur l'emploi et les actions menées. À défaut, les résultats pourraient donner une image inexacte ou biaisée de votre projet social.

Vitalité démocratique

Vital

→ Quel était le nombre total de bénévoles en 2024, toutes catégories confondues ?



Précisions :

- L'ensemble des bénévoles doit être comptabilisé pour cette question : bénévoles participant aux instances de pilotage, bénévoles d'activités réguliers et bénévoles ponctuels.
- Ce chiffre est utilisé pour compléter l'item « bénévoles » de la fiche synthétique

Vitalité démocratique

Vita2

→ Quel était le nombre de bénévoles pour les catégories suivantes en 2024 :



Précisions ajoutées

- Bénévoles qui ont participé au pilotage de l'EVS
- Bénévoles d'activités réguliers
- Bénévoles ponctuels (événements, animation locale,...)



Validation :

- La somme des bénévoles par catégorie doit être égale, voire supérieure au nombre total de bénévoles renseigné précédemment. Des doubles comptages peuvent exister pour des bénévoles d'activités (réguliers ou ponctuels) qui participeraient également au pilotage.



Précisions :

- Bénévoles qui ont participé au pilotage de l'EVS : Les bénévoles concernés ici sont donc des bénévoles ayant participé à des temps de pilotage de votre structure, quelle que soit la forme du temps de travail en question. Pour les structures municipales, on ne retient donc pas les élus présents lors des conseils municipaux, l'objectif étant de cibler spécifiquement la participation des habitants au pilotage.
- Bénévoles d'activités réguliers : Les bénévoles concernés ici sont des personnes qui apportent une aide fréquente à l'animation des activités de l'EVS.
- Bénévoles ponctuels : Les bénévoles ponctuels ou occasionnels sont présents pour quelque temps clé d'une année.
- Ces chiffres sont utilisés pour compléter les items « bénévoles administrateurs » et « bénévoles d'activités » de la fiche synthétique

Vitalité démocratique

Vita3

→ Préciser la répartition par sexe et par âge des bénévoles qui ont participé au pilotage de l'EVS :

- Moins de 25 ans
- De 26 à 59 ans
- 60 ans et plus
- Homme
- Femme



Validation :

- La somme par sexe doit être égale à la somme par âge et au nombre de bénévoles qui participent au pilotage de l'EVS indiqués précédemment (Vita2).

Vitalité démocratique

Vita4

→ Préciser la répartition par sexe et par âge des bénévoles d'activités réguliers :

- Moins de 25 ans
- De 26 à 59 ans
- 60 ans et plus
- Homme
- Femme



Validation :

- La somme par sexe doit être égale à la somme par âge et au nombre de bénévoles d'activités réguliers indiqués à la question précédente (Vita2)



Précisions :

- Les précisions demandées ici ne concernent que les bénévoles d'activités réguliers, pas les bénévoles ponctuels.

Vitalité démocratique

Vita5

→ Quel a été le nombre d'heures globales de bénévolat réalisées par les différentes catégories de bénévoles en 2024 ?



Précisions ajoutées

- Bénévoles qui ont participé au pilotage de l'EVS
- Bénévoles d'activités réguliers
- Bénévoles ponctuels (événementiels, animation locale,...)



Précisions :

- On parle ici du nombre d'heures total sur l'année : Nombre de bénévoles X Nombre d'heures par bénévoles
- La somme de ces 3 nombre d'heures est utilisée pour compléter l'item « Nombre total d'heures de bénévolat » de la fiche synthétique.

Actions

Action1a / Action1b

→ **En moyenne, combien d'heures votre structure est-elle ouverte par semaine ?**
(par ouverture, on entend à la fois l'accueil mais également l'ouverture de salles pour des activités, des réunions, etc.)



Validation :

- Réponse maximum : 168 heures



Précisions :

- En cas de multisites, on ne compte qu'une fois les heures si 2 sites sont ouverts en même temps. Le nombre d'heures total ne peut donc pas dépasser 24h/jour, soit 168h par semaine.
- Exemple : si votre structure dispose de 2 sites, un ouvert de 8h à 16h du lundi au vendredi et l'autre de 10h à 18h du lundi au samedi, on compte de 8h à 18h du lundi au vendredi, soit 10h par jour, et de 10h à 18h le samedi, soit 8h. Pour cet exemple, la valeur à compléter est donc 58h par semaine : 58
- Ce chiffre est utilisé pour compléter l'item « Ouverture hebdomadaire » de la fiche synthétique.

→ **En moyenne, combien d'heures l'accueil de votre structure est-il ouvert par semaine ?**



Validation :

- Réponse maximum : 168 heures
- La valeur doit être inférieure ou égale à la question sur le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire de la structure.



Précisions :

- En cas de multisites, on ne compte qu'une fois les heures si 2 sites sont ouverts en même temps. Le nombre d'heures total ne peut donc pas dépasser 24h/jour, soit 168h par semaine. L'exemple précédent s'applique de la même manière pour cette question.



Précisions ajoutées



Précisions ajoutées

Actions

Action2

→ Concernant le nombre de personnes fréquentant votre espace de vie sociale :

- Nombre de personnes qui participent aux actions, projets et services de l'EVS
- Nombre de personnes qui participent aux actions « évènementiel » (fête de quartier, carnaval...)
- Nombre de personnes qui participent régulièrement aux actions des partenaires hébergés l'EVS



Précisions :

- Le décompte s'effectue sur une année scolaire ou une année civile : décompte sur une période de 12 mois. Le décompte ne peut pas inclure de double comptage.
- Les « partenaires hébergés » peuvent être les associations ou autres instances utilisant l'EVS pour des activités, rencontres, etc.
- Les chiffres relatifs aux personnes qui participent aux actions "évènementiel" et aux actions des partenaires hébergés sont approximatifs.
- La somme de ces 3 chiffres est utilisée pour compléter l'item « publics » de la fiche synthétique.

Actions

Action3

→ Préciser le nombre de personnes qui participent aux actions, projets et services de l'EVS par classe d'âge :

- 0 - 6 ans
- 7 - 10 ans
- 11 – 14 ans
- 15 - 17 ans
- 18 – 25 ans
- 26 – 59 ans
- 60 – 74 ans
- 75 ans et plus



Validation :

- La somme de toutes les classes d'âge doit être approximativement égale (plus ou moins 50 personnes) au nombre de personnes qui participent aux actions, projets et services de l'EVS indiqué à la question précédente (Action2).



Précisions :

- Le décompte par classe d'âge ne concerne que les personnes qui participent aux actions, projets et services de l'EVS. Il ne concerne donc pas les personnes qui participent aux actions « évènementiel » et les personnes qui participent aux actions des partenaires hébergés.
- Ces chiffres sont utilisés pour compléter l'item « Activités proposées » de la fiche synthétique.

Actions

Action4a / Action4b

→ Citez les thématiques en lien auxquelles vous menez des actions pour les publics suivants :
Petite-enfance - Enfance - Jeunesse - Adultes - Séniors

- Parentalité
- Éducation
- Accès aux loisirs
- Accès à la culture
- Accès aux vacances
- Accès au sport
- Accès aux droits
- Numérique
- Ecologie et environnement
- Citoyenneté et cohésion sociale
- Accès aux soins / prévention santé
- Logement / habitat
- Mobilité / transport
- Insertion professionnelle et accès à l'emploi
- Handicap (action dédiée)
- Lutte contre les discriminations
- Lutte contre l'isolement
- Lutte contre l'exclusion
- Lutte contre l'illettrisme
- Apprentissage du français
- Solidarités
- Economie sociale et solidaire
- Solidarités alimentaires
- Autre



Précisions :

- Pour chaque thématique, vous pouvez cocher de 0 à 5 classes d'âge de publics concernés par vos actions.

→ Vous avez répondu « Autre » à la question « Citez les thématiques en lien auxquelles vous menez des actions pour les publics suivants », merci de préciser :

- Réponse ouverte

Actions - Nouvelles modalités d'actions

Action7a

→ Merci d'indiquer les types d'actions d'aller-vers physique développées :

- Pas d'action d'aller-vers physique
- Évènements (fête de quartier, évènements thématiques...)
- Animation de rue / de proximité (ateliers jeux hors les murs, bibliothèque de rue, sortie d'école, café pied d'immeuble...)
- Animation de débat dans l'espace public (porteur de parole...)
- Maraude et porte-à-porte

- Médiateur·rice
- Permanence chez un partenaire (Maison France Service, CCAS, autres espaces d'accueils partagés, établissement scolaire...)
- Animation chez un partenaire (médiathèque, établissement scolaire...)
- Autre, précisez :

**Question modifiée****Précisions :**

- Aller-vers : mouvement d'aller vers les populations, aller à la rencontre, dialoguer, faire du repérage.
- Une activité périscolaire ou un accompagnement scolaire délocalisé, une sortie familiale, une randonnée ou toute autre activité prévue avec les personnes fréquentant l'EVS, mais réalisée à l'extérieur de la structure, n'est pas considéré comme de l'aller-vers.
- La notion d'aller-vers numérique n'est pas considérée ici, puisqu'elle est prise en compte dans la question sur les liens à distances.

Actions - Nouvelles modalités d'actions

Action7b / Action7c

→ En moyenne, combien d'heures par semaine d'aller-vers sont effectuées par l'EVS ?



Question modifiée

- Dans l'espace public :
- Chez des partenaires :



Validation :

- Réponse maximum : 168 heures



Précisions :

- Nombre d'heures par semaine dans le cadre des actions sélectionnées à la question précédente, et au regard de la définition de l'aller-vers donnée.
- Si plusieurs salarié·es interviennent sur une même animation, ne comptez les heures qu'une fois. La réponse ne peut donc pas être supérieure à 168h (soit le nombre d'heures totales en 7 jours).



Question modifiée

→ Effectifs des actions et animations d'aller-vers en 2024 :

- Combien d'habitant·es ont participé à ces actions ?

Actions - Nouvelles modalités d'actions

Action8a / Action8b

→ En moyenne, combien d'heures par semaine sont consacrées à maintenir / entretenir / développer des liens à distance avec les habitant·es (via les réseaux sociaux, promeneur du net, conférence en ligne, phoning...) ?



Validation :

→ Réponse maximum : 168 heures

→ À combien estimez-vous le nombre de personnes suivies ou accompagnées dans le cadre de ces liens à distance en 2024 ?



Précisions :

→ L'objectif de cette question est de quantifier le nombre de personnes suivies ou accompagnées à distance, mais pas de compter le nombre d'abonnés sur le réseau social qui sert à la communication de la structure.



Précisions ajoutées

Territoire

Terri1

→ Avec quels types d'acteurs locaux êtes-vous en lien sur votre territoire ?

- Aucun lien avec les autres acteurs locaux
- Structure petite enfance (RAM, LAEP, crèches, etc.)
- Structure enfance (ALSH, etc.)
- Structures jeunesse (Accueil jeunes, PIJ, Mission Local, etc.)
- Centre social
- Autre EVS
- Education Nationale / établissements scolaires
- La commune
- L'EPCI (Communauté de communes, agglomération...)
- Associations culturelles
- Associations éducatives
- Associations sociales
- Associations sportives
- Associations positionnées sur les transitions (écologique, numérique, démocratique)
- Autre

Territoire

Terri3a

→ Votre structure est-elle incluse/partenaire dans un contrat/projet en lien avec les politiques locales de votre territoire ?

- Non, aucun
- Convention territoriale globale (CTG)
- Projet éducatif de territoire (PEDT)
- Cité éducative
- Conseil local (CLSPD) ou intercommunal (CISPD) de sécurité et de prévention de la délinquance
- Conseil local de santé mentale (CLSM)
- Contrat local (CLI) ou territorial (CTI) d'insertion
- Projet alimentaire territorial (PAT)
- Petite ville de demain (PWD)
- Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD)
- Autre



Précisions :

- Inclue/partenaire ne signifie pas forcément signataire du contrat/projet mais bien que vous avez été inclus dans son développement et/ou sa mise en œuvre.

Territoire

Terri3b

→ En lien plus spécifiquement à la Convention territoriale globale (CTG) de votre territoire :

- Vous êtes inclus dans la CTG mais n'y participez pas
- Vous participez uniquement aux instances consultatives ou de pilotage de la démarche
- Vous êtes membre d'une équipe projet d'une action clé de la démarche
- Vous êtes chef de file/porteur sur un des volets de la CTG
- Un des salariés de l'EVS a du temps dédié sur l'animation de la CTG
- Vous avez un rôle reconnu d'appui à l'animation, d'accompagnement ou d'appui à l'ingénierie en lien à la démarche



Validation :

- Vous devez vous situer sur l'une des 4 premières propositions de cette question.

Territoire

Terri4

→ Combien d'évènements locaux avez-vous portés ou accompagnés en 2024 ?



Question modifiée

- Évènements portés ou coportés par l'EVS
- Évènements accompagnés par l'EVS



Précisions :

- On entend par évènements locaux tous les temps forts qui peuvent mobiliser les habitants et ainsi contribuer à l'animation du territoire : fêtes de quartier, forums, autres évènements festifs et/ou culturels.

Territoire

Terri5a / Terri5b / Terri5c

→ Combien d'initiatives d'habitant·es ou de collectifs d'habitant·es soutenus par votre structure dénombrez-vous en 2024 ?

→ Combien de personnes se sont impliquées dans le développement et la concrétisation de ces initiatives ?



Précisions :

→ Dans cette question, nous recherchons le nombre de personnes qui ont gagné en autonomie ou qui s'impliquent dans un projet spécifique. On ne retient donc pas le nombre de personnes qui ont participé à une action construite par le collectif qui a élaboré l'action. Par exemple, pour un projet de repas partagé : on comptabilise les personnes qui se sont investies dans l'organisation du repas, mais pas les personnes qui sont simplement venues participer au repas.

→ Citez les initiatives significatives développées en 2024 par des habitant·es ou des collectifs soutenus par votre EVS :

- Initiative 1 : Réponse ouverte
- Initiative 2 : Réponse ouverte
- Initiative 3 : Réponse ouverte



Précisions :

→ Vous pouvez indiquer de 1 à 3 initiatives d'habitants, une par champ.

Emplois

Emp1

→ En 2024, combien aviez-vous de salarié·es pour combien d'Equivalents Temps Plein dans l'année ?

Pour chaque catégorie : nombre de salarié·es et nombre d'ETP sur l'année

→ Ensemble de l'équipe salariée

→ CDI, CDI Emplois aidés, Fonctionnaires

→ CDII

→ CDD hors emplois aidés, CEE compris

→ CDD Emplois aidés (CUI, ...)

→ Contrats d'apprentissage

→ Contrats de professionnalisation

→ Adultes relais

→ Autres contrats salariés



Validation :

→ Le nombre d'ETP ne peut pas être supérieur au nombre de salarié·es

→ Le nombre de salarié·es et d'ETP par type de contrat doit être égale à l'ensemble de l'équipe



Précisions :

→ Ne sont donc pas concernés par cette question les stagiaires et services civiques.

→ Vous pouvez vous référer aux éléments de votre Déclaration Sociale Nominative. Entrer "0" si vous n'êtes pas concerné.

→ Calcul d'un ETP annuel : nombre d'heures annuel du salarié / nombre d'heures total annuel selon la convention collective (1575, 1607...)

→ L'item "ensemble de l'équipe salariée" est utilisé pour compléter les items salariés du bloc « Ressources humaines » de la fiche synthétique.

Emplois

Emp2

→ En 2024, combien aviez-vous de stagiaires et de services civiques ?

- Stagiaire
- Service civique



Précisions :

- Entrer "0" si vous n'êtes pas concerné.
- La somme des personnes indiquée est utilisée pour compléter l'item « Stagiaires et services civiques » de la fiche synthétique.

Finances

Fi1a / Fi1b

→ Ensemble des charges et produits en 2024 :

- Montant total des charges (dont contributions volontaires, voir précisions) :
- Montant total des produits (dont contributions volontaires, voir précisions) :



Précisions :

- Les totaux de charges et de produits n'incluent pas de valorisation du bénévolat (compte 864 et 875).
- Le total des charges comprend les comptes suivants : 60 à 69 et 86 (hors 864)
- Le total des produits comprend les comptes suivants : 70, 74 à 79 et 87 (hors 875)

→ Résultat d'exploitation 2024 : (automatique)

- Résultat d'exploitation 2024 :



Précisions :

- Le résultat d'exploitation est calculé automatiquement en soustrayant le total des charges au total des produits. Il donne le montant d'excédent ou de déficit de votre structure en 2024.



Onglet réorganisé

Finances

Fi3a / Fi3b

→ Quel est le montant de la masse salariale dans les charges de l'EVS ?

→ Total masse salariale (dont contributions volontaires, voir précisions)



Validation :

→ La masse salariale totale ne peut pas être supérieure au total des charges (Fi1).



Précisions :

→ Le total de la masse salariale comprend les comptes 63, 64 et 862



Onglet réorganisé

→ Salaires bruts moyens par ETP (charges et taxes comprises) : (automatique)

→ Sur l'ensemble de votre équipe salariée (tous contrats confondus), le salaire brut moyen par ETP est de :



Précisions :

- Le salaire brut moyen par ETP est calculé automatiquement en divisant la masse salariale totale (incluant les contributions volontaires) par le nombre total d'Équivalents Temps Pleins indiqué à la question sur l'État des lieux des emplois (Emp1).
- Pour information, en 2024, un SMIC base 35h chargé coûte 1 864€ par mois et 22 368€ par an à l'employeur.

Finances

Fi4

→ Préciser le montant des produits pour les financeurs suivants :



- CAF
- Communes
- Intercommunalités
- Département
- Région
- État (inclure les aides à l'emploi et exonérations de charge)
- Participation des usager·es
- Autres partenaires
- Autres produits



Validation :

- Le total des produits doit être égal au montant complété à la question sur le total des produits (Fi1)



Précisions :

- Inclure les contributions volontaires
- Ne pas inclure la valorisation du bénévolat
- La participation des usager·es inclut les adhésions, les dons et les produits d'activités en lien au projet social
- Les autres produits incluent les ventes de marchandises, locations de salle, produits financiers et produits exceptionnels
- Les items de cette question, hors Autres partenaires et Autres produits, sont utilisés pour compléter les items « ressources économiques » de la fiche synthétique

Finances

Fi5a / Fi5b

→ Détails des produits des « Autres partenaires » :

- MSA
- ARS / CPAM
- CARSAT / CNAV
- Fonds européens
- Bailleurs sociaux
- Fondations
- Autres fonds privés / Entreprises
- Autres



Validation :

- La somme des financements des autres partenaires doit être égale au montant renseigné à la question sur l'état des lieux des produits par financeur pour « Autres partenaires ».



Précisions :

- Les montants renseignés doivent inclure les aides à l'emploi.

→ Vous avez répondu « Autre » à la question sur les montants alloués par les autres partenaires, précisez qui sont ces partenaires :

- Réponse ouverte

Finances

Fi6 / Fi7

→ Préciser le montant des différents financements CAF :

- PS PS Caf (AGC, ACF, ALSH, CLAS, LAEP, jeunes...)
- Aides financières sur Fonds locaux (subventions de fonctionnement et autres, hors Fonds publics et Territoires)

- Fonds Publics et Territoires (appel à projets FAPT-FPT, Valeur de la république, Fonds d'aide exceptionnelle)
- Contributions volontaires
- REAAP



Validation :

- La somme des différents financements CAF doit être égale au montant renseigné durant la question sur l'état des lieux des produits par financeur pour la CAF.



Onglet réorganisé

→ Quelles PS de la Caf percevez-vous ?

- PS Animation locale (EVS)
- PSU - EAJE
- PS RPE - Relais Petite Enfance
- PS LAEP - Lieu d'accueil enfant parent
- PSO Extrascolaire (ALSH)
- PSO Péri-scolaire (ALSH)
- Aide spécifique Rythmes éducatifs

- PS CLAS - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- Plan mercredi
- PS Jeunes
- PS Habitat Jeunes (FJT)
- Autre, précisez :

Bloc thématique : Difficultés économique & RH

Bt1a / Bt1b / Bt2

→ Votre espace de vie sociale est-il en gestion associative (ou co-gestion associative) ?

→ Oui / Non

→ Votre espace de vie sociale emploie-t-il un ou plusieurs salarié·es ?

→ Oui / Non

→ Quelle convention collective nationale appliquez-vous ?
Associatif uniquement

- Pas de convention
- ECLAT
- ALISFA
- 51, Sanitaire et social
- Autre, préciser :

Bloc thématique : Difficultés économique & RH

Bt3a

→ En 2024, quelles modes de conventionnement entreteniez-vous autour de votre projet social avec les partenaires suivants ?

Tableau à sélection multiple :

Commune / Intercommunalité / Caf / Département / Région / État / CARSAT-CNAV / MSA

- Convention pluripartenariale et pluriannuelle d'objectifs et de moyens
- Convention bipartite pluriannuelle d'objectifs et de moyens
- Convention annuelle d'objectifs et de moyens
- Marchés publics ou délégation de service public
- Aucune convention
- C'est mon gestionnaire



Validation :

- La réponse « C'est mon gestionnaire » n'est possible que pour Caf, Commune et Intercommunalité.



Précisions :

- Pour le partenaire Caf, l'agrément EVS est bien lié à une « Convention bipartite pluriannuelle d'objectifs et de moyens » ou à minima à une « Convention annuelle d'objectifs et de moyens » si l'agrément n'a été donné que pour 1 an.
- La question, comme le reste de l'enquête, porte uniquement sur les conventions liées au projet social.

Bloc thématique : Difficultés économique & RH

Bt3b

→ Sur les deux dernières années, avez-vous fait des demandes de financement complémentaire via appels à projets ou subventions (exceptionnelles ou sur actions) auprès des partenaires suivants ?

- Caf
- Commune
- Intercommunalité
- Département
- Région
- État
- CARSAT / CNAV
- MSA
- ARS
- Fond européen
- Fondation
- Autres fonds privés / Entreprises
- Autre, préciser :

Bloc thématique : Difficultés économique & RH

Bt3c

→ En 2024, quelle était la part de vos produits liés à des appels à projets, subventions (exceptionnelles ou sur actions) ?



Validation :

→ Valeur maximum : 100



Précisions :

- La réponse est à donner en pourcentage de vos produits totaux tel que défini dans la question « État des lieux des produits » dans l'onglet Finances de l'enquête (contributions volontaires incluses, hors valorisation du bénévolat)
- Pour les structures en gestion collectivité locale, ne pas intégrer la subvention de fonctionnement de votre gestionnaire, uniquement les autres subventions exceptionnelles ou sur actions obtenues.

Bloc thématique : Difficultés économique & RH

Bt4a / Bt4b

→ Quel était votre fond de roulement en nombre de mois au 31/12/2024 ? Associatif uniquement



Validation :

- Décimale maximum : 1
- Valeur maximum : 100



Précisions :

- Fonds de roulement : Il s'agit de l'argent dont l'association dispose pour couvrir ses dépenses d'exploitation (on parle bien ici du fond de roulement, pas du besoin en fond de roulement).
- Calcul du fond de roulement : (capitaux propres + capitaux empruntés à moyen et long terme) – actif immobilisé.

→ Avez-vous eu recours à une avance de trésorerie durant l'année 2024 ? Associatif uniquement

- Oui, un prêt bancaire
- Oui, une demande d'acompte anticipé
- Non, pas eu besoin
- Autre



Précisions :

- L'objectif de cette question est d'évaluer, au delà du fond de roulement en fin d'année, si vous avez connu des tensions importantes en matière de trésorerie durant l'année

Bloc thématique : Difficultés économique & RH

Bt5

→ Si un ou plusieurs membres de l'équipe salariée ont quitté votre structure en 2024, merci d'en préciser la ou les raisons :

- Pas de départ en 2024
- Retraite
- Inaptitude professionnelle
- Faute grave
- Raison économique pour la structure (non-renouvellement de contrat...)
- Réorientation professionnelle (artisanat, industrie, agriculture...)
- Changement de structure et/ou évolution professionnelle
- Épuisement professionnel
- Non précisé
- Autre (déménagement...), préciser :



Précisions :

- Cette question ne s'intéresse pas aux modes de rupture de contrat, mais à la raison de la rupture de contrat, qu'elle soit à la demande du·de la salarié·e ou à la vôtre.

Bloc thématique : Difficultés économique & RH

Bt6a / Bt6b

→ Entre 2022 et 2024, votre structure a-t-elle connu des renouvellements de personnel (turnover) sur les postes suivants ?

Au choix : Pas de renouvellement / Un ou plusieurs renouvellements / Pas de salarié.e à ce poste

- Direction
- Référent.e/coordinateur.trice famille
- Référent.e/coordinateur.trice jeunesse et/ou enfance-jeunesse

- Personnel d'accueil
- Poste administratif (comptabilité / secrétariat)



Précisions :

- La question s'intéresse uniquement aux fonctions socles et de pilotage de la structure. Ne sont donc pas concerné les animateurs et les personnels petite enfance.

→ Vous avez coché « Réponse précédente », merci d'apporter des précisions :
Une question par poste coché à la question précédente

- Combien de personnes se sont succédé sur le poste entre 2022 et 2024 ?
- Pourquoi ? Quelles en sont les raisons ?

Bloc thématique : Difficultés économique & RH

Bt7a / Bt7b



En 2024, votre structure a-t-elle connu des vacances de poste sur les postes suivants ?

Au choix : Pas de poste vacant / Un ou plusieurs postes vacants / Pas de salarié.e à ce poste

- Direction
- Référent.e/coordinateur.trice famille
- Référent.e/coordinateur.trice jeunesse
- Personnel d'accueil
- Animateur.trice
- Personnel petite enfance
- Poste administratif
- Autre, préciser :



Précisions :

- Ne pas tenir compte des vacances de postes de moins d'un mois.



Vous avez coché « Réponse précédente », merci d'apporter des précisions :

Une question par poste coché à la question précédente

- Combien de postes manquants ?
- Depuis combien de temps en mois ?
- Pourquoi ?



Validation :

- Nombre entier uniquement pour les deux premières questions

Bloc thématique : Difficultés économique & RH

Bt7c

→ De quelle manière avez-vous pallié l'absence sur les postes concernés ?
Tableau modulable à sélections multiples en fonction des réponses précédentes

- Pas de remplacement
- Recrutement de prestataire
- Recrutement d'un alternant
- Réorganisation en interne
- Remplacement par un bénévole
- Dérogation temporaire sur le diplôme
- Diminution ou suppression d'activité

Bloc thématique : Difficultés économique & RH

Bt8



En 2024, avez-vous dû modifier l'organisation interne de votre structure pour des raisons de moyens (financiers et/ou RH) ?

- Pas de changement
- Réorganisation RH interne (réaffectation interne de personnel)
- Licenciement
- Non renouvellement de CDD
- Départ non remplacé
- Non pérennisation d'alternant ou d'apprenti
- Recrutement de contrat court à la place de contrat long
- Appel à des ressources externes (prestation) pour des activités
- Appel à des ressources externes (prestation) pour des tâches administratives

- Appel à des ressources externes (prestation) pour de l'appui au pilotage
- Appel à des ressources bénévoles pour des activités
- Appel à des ressources bénévoles pour des tâches administratives
- Appel à des ressources bénévoles pour de l'appui au pilotage
- Mutualisation de fonctions avec d'autres structures ou associations
- Autre, préciser :



Précisions :

- Pour les appels à des ressources externes ou bénévoles, cocher uniquement si la ressource appelée vient compenser une tâche habituellement effectuée par un·e salarié·e.

Bloc thématique : Difficultés économique & RH

Bt9

→ En 2024, avez-vous dû modifier l'activité de votre structure pour des raisons de moyens (financiers et/ou RH) ?

- Pas de changement
- Fermeture estivale ou pendant les vacances
- Réduction d'une activité, si oui laquelle
- Arrêt d'une activité, si oui laquelle
- Fermeture d'un secteur, si oui lequel
- Réduction du périmètre de vos actions (périmètre géographique, hors les murs ...)
- Répercussion sur les tarifs appliqués aux adhérents (cotisations, activités...)
- Reprise d'un secteur par la collectivité ou un autre partenaire
- Redéfinition des priorités en matière de relations partenariales (ratio temps/financement...)
- Mutualisation de moyens physiques/matériels avec d'autres structures ou associations
- Autre, préciser :

BT: Fondamentaux de l'animation globale

Les centres sociaux et les espaces de vie sociale sont des **lieux d'accueil, de rencontre et d'expérimentation**, au cœur des dynamiques locales. Leur mission dépasse la simple offre de services : ils constituent des espaces où les habitants, professionnels et partenaires **coconstruisent un projet social de territoire**, fondé sur des valeurs de solidarité, de citoyenneté et d'émancipation collective.

L'**animation globale** d'un centre social ou d'un EVS repose sur une approche transversale qui articule **accueil, écoute, engagement, coopération et adaptation aux évolutions du territoire**. Elle s'appuie sur des **fondamentaux**, qui structurent l'action des centres sociaux et des EVS et permettent d'en évaluer la portée et l'impact :

- **Accueillir de manière inconditionnelle, aller vers et faire venir** : créer un cadre ouvert et inclusif, où chaque habitant trouve sa place, tout en développant des démarches actives pour aller à la rencontre des publics éloignés.
- **Encourager l'expression des besoins et envies des habitants, accompagner leurs initiatives** : reconnaître et valoriser la parole des habitants pour les aider à construire et porter leurs propres projets, au service du collectif.
- **Habitants et professionnels, coconstruire, piloter et évaluer un projet social de territoire en lien avec les partenaires** : impulser une dynamique de co-construction où les habitants, les acteurs locaux et les institutions s'engagent ensemble dans un projet partagé.
- **Adopter une approche globale et transversale des habitants et des familles dans toutes leurs composantes, accompagner leurs parcours** : prendre en compte la diversité des trajectoires individuelles et familiales, et proposer un accompagnement adapté aux évolutions de la vie.
- **Faire réseau, encourager la dynamique de coopération locale et le maillage partenarial** : structurer un écosystème d'acteurs locaux, où les coopérations renforcent la cohésion territoriale et favorisent l'émergence de projets collectifs.
- **S'appuyer sur les fondamentaux de l'éducation populaire, éveiller l'esprit critique des habitants dès le plus jeune âge et susciter leur engagement citoyen** : favoriser l'émancipation individuelle et collective, en développant des espaces d'échanges et de formation à la participation démocratique.
- **Favoriser la qualification permanente des acteurs (professionnels, bénévoles) pour répondre à l'évolution des besoins des habitants et des enjeux de société** : développer des parcours de formation, des espaces d'apprentissage mutuel et des dynamiques collectives.
- **Diversifier et adapter l'offre en fonction de l'évolution des besoins et du territoire, favoriser la diversité et la mixité des publics en s'appuyant sur des compétences pluridisciplinaires** : inscrire l'action du centre social ou de l'EVS dans une logique d'innovation et d'adaptation continue, en réponse aux mutations sociales et territoriales.

Ces principes sont **indissociables et complémentaires**. Ensemble, ils permettent aux centres sociaux et aux espaces de vie sociale de **jouer pleinement leur rôle de catalyseurs de dynamiques locales, d'espaces d'apprentissage collectif et de leviers d'innovation sociale**.

Ce questionnaire vise à **analyser et valoriser ces dimensions essentielles**, en identifiant les leviers et défis propres à chaque territoire. Il s'agit de mieux comprendre comment ces principes sont déclinés en actions concrètes et d'explorer les perspectives d'évolution pour renforcer l'impact des centres sociaux et des EVS sur leur environnement.

BT: Fondamentaux de l'animation globale

Ag1 / Ag2



Accueillir de manière inconditionnelle, allervers et faire venir

→ Quelle place a le projet d'accueil dans votre projet social ?

- Il fait l'objet d'un axe spécifique dans notre projet social
- Il fait l'objet d'un axe transversal dans notre projet social
- Il est présent dans une ou plusieurs fiches action de notre projet social, mais n'est pas formalisé comme un axe en tant que tel
- Il n'est pas formalisé en tant que tel dans notre projet social
- Autre :

→ De quelle manière les échanges informels (entre salariés, bénévoles, habitants), qu'ils aient lieu au sein de la structure ou en dehors, contribuent-ils à nourrir votre projet social ?

- Des outils d'écoute (cahier, journal ...) permettent de formaliser les échanges informels et sont repris en réunion d'équipe.
- Un temps est dédié en réunion d'équipe ou d'instance pour partager les informations issues des échanges informels à propos du territoire
- Un salarié ou un référent est chargé de collecter et synthétiser les remontées issues des échanges informels.
- Les échanges informels influencent le projet social mais de manière indirecte, sans suivi spécifique.
- Les échanges informels ne nourrissent pas le projet social, ou très rarement
- Autre :

BT: Fondamentaux de l'animation globale

Ag3a / Ag3b / Ag3c



Encourager l'expression des besoins et envies des habitants, accompagner leurs initiatives

→ Combien de nouvelles actions avez-vous portées en 2024 ?



Précisions :

→ La question porte sur la création, ou cocréation de nouvelle action. Si une action créée à donner lieu à plusieurs temps dans l'année, ne compter qu'une action ici.

→ Qui est à l'origine de la demande qui a initié la création ou cocréation de ces actions ?

- Des habitants
- Des salariés
- Des partenaires institutionnels (caf, cnav, ...)

- Des partenaires associatifs
- Des élus locaux
- Autres :

→ Citez 1 à 3 exemples de nouvelles actions portées en 2024 :

- Action 1 : Réponse ouverte
- Action 2 : Réponse ouverte
- Action 3 : Réponse ouverte

BT: Fondamentaux de l'animation globale

Ag4 / Ag5a



Habitants et professionnels, coconstruire, piloter et évaluer un projet social de territoire en lien avec les partenaires

→ Avez-vous créé ou renouvelé le projet social de votre structure depuis début 2023 ?

- Oui, créé un premier projet social
- Oui, renouvelé le projet social
- Non, pas durant cette période



Précisions :

- La série de questions suivantes vient détailler l'implication des habitants et des partenaires dans le processus de renouvellement. Pour faciliter le remplissage, nous n'observerons ici que les structures ayant récemment renouvelé leur projet social (entre 2023 et début 2025).

→ À quels moments les habitants ont-ils été impliqués dans le renouvellement du projet social ?

- Pour l'évaluation du précédent projet social
- Dans la phase de diagnostic, pour préciser les besoins et les attentes
- Durant les temps de travail de co-construction du projet
- Après la rédaction, pour consultation et/ou validation
- Les habitants n'ont pas été impliqués à aucune de ses étapes

BT: Fondamentaux de l'animation globale

Ag5b / Ag5c

→ En lien aux habitants, quels modes d'association ou de consultation avez-vous mis en œuvre lors de ce renouvellement de projet social ?

- Enquête quantitative et/ou qualitative
- Entretien individuel
- Entretien collectif
- Rencontre hors les murs (marché, sorties d'école,...)
- Table ronde, débat
- Autre :

→ Combien d'habitants (bénévoles inclus) ont été concernés par la réflexion autour de votre projet social ?

- Associé dans des espaces de travail collectif :
- Consultés (marché, enquête, ...) (Approximativement) :

BT: Fondamentaux de l'animation globale

Ag6a / Ag6b

→ À quels moments les partenaires ont-ils été impliqués dans le renouvellement du projet social ?

- Pour l'évaluation du précédent projet social
- Dans la phase de diagnostic, pour préciser les besoins et les attentes
- Durant les temps de travail de co-construction du projet
- Après la rédaction, pour consultation et/ou validation
- Les partenaires n'ont pas été impliqués à aucune de ses étapes

→ En lien aux partenaires, quels modes d'association ou de consultation avez-vous mis en œuvre lors de ce renouvellement de projet social ?

- Enquête quantitative et/ou qualitative
- Entretien individuel
- Temps de travail collectif
- Autre :

BT: Fondamentaux de l'animation globale

Ag6c / Ag6d / Ag7

→ Quels partenaires ont été associés lors du renouvellement ?

- Caf
- Commune
- Intercommunalité
- Département
- Région
- Etat
- MSA
- CARSAT / CNAV
- Education nationale
- Bailleurs sociaux
- Structure petite enfance (RAM, LAEP, crèches...)
- Structure enfance (ALSH...)
- Structure jeunesse (Accueil jeunes, PIJ, Mission local...)
- Entreprises, Fondations
- Centre social ou espace de vie sociale
- Associations locales
- Autre :

→ Combien d'associations locales ont été associés ?

→ Quel regard portez-vous sur ce renouvellement de projet social, au-delà du renouvellement de l'agrément Caf ? Qu'est-ce qu'il a permis, ou n'a pas permis ? Qu'est-ce qu'il vous a apporté ?

- Réponse longue ouverte



Précisions :

- L'objectif de cette question est de recueillir des témoignages et des verbatims sur la valeur ajoutée, et les limites potentielles de ce temps particulier.

BT: Fondamentaux de l'animation globale

Ag8



Adopter une approche globale et transversale des habitants et des familles dans toutes leurs composantes, accompagner leurs parcours

Le parcours habitants

→ Le parcours habitants fait référence à l'ensemble des étapes ou des processus par lesquels une personne ou une famille interagit avec les services et les actions proposées par la structure. Le parcours habitants renvoie notamment au fait qu'un.e habitant.e puisse entrer dans la structure pour un besoin (un service ou une activité), mais que ce besoin initial évolue vers d'autres formes d'accompagnement ou d'engagement (accompagnement individuel ou collectif, insertion professionnelle, bénévolat, ...).

→ **Avez-vous adopté la notion de parcours habitants dans votre projet social ?**

- Non, nous n'utilisons pas cette notion
- Oui, parcours de lien social (solidarité & collectif)
- Oui, parcours d'engagement (citoyenneté & démocratie)
- Oui, parcours spécifique (éducation, insertion professionnelle, santé, ...)
- Autres

BT: Fondamentaux de l'animation globale

Ag9

→ Quelle était la porte d'entrée initiale des bénévoles (activité & pilotage) de votre structure ? Répartissez entre les 3 catégories suivantes.

- Services individuels
- Actions collectives
- Ni l'un, ni l'autre, juste l'envie de s'engager dans la structure ou sur le territoire

**Validation :**

- Le total doit être égale à 100.

**Précisions :**

- La répartition est approximative.
- Répartissez les bénévoles en pourcentage du total. Exemple : 30% Services individuels / 60% Actions collectives / 10% Envie de s'engager

BT: Fondamentaux de l'animation globale

Ag10

→ Vous pouvez, si vous le souhaitez, partager un ou plusieurs exemples de parcours habitants que vous avez observé ou accompagné :

- Parcours de lien social : Réponse longue ouverte
- Parcours d'engagement : Réponse longue ouverte
- Parcours spécifique : Réponse longue ouverte
- Parcours multiples avec des passerelles d'une thématique à l'autre : Réponse longue ouverte



Précisions :

- L'objectif de cette question est de recueillir des témoignages et des verbatims sur le rôle de ces dynamiques de parcours habitants dans l'approche globale et transversale des habitants et des familles.

BT: Fondamentaux de l'animation globale

Ag11a**Faire réseau, encourager la dynamique de coopération locale et le maillage partenarial**

Cet item renvoi vers des questions déjà présentes dans le bloc socle de Senacs

- Onglet Territoire : Terri3a : Votre structure est-elle incluse/partenaire dans un contrat/projet en lien avec les politiques locales de votre territoire ?
- Onglet Territoire : Terri3b : Quel est votre niveau de participation en lien plus spécifiquement à la Convention territoriale globale (CTG) de votre territoire ?



**Coportez-vous des projets ou actions avec d'autres structures de votre territoire ?
(événements, actions spécifiques, ...)**

- Oui, au moins une fois par mois
- Oui, au moins une fois par trimestre
- Oui, au moins une fois par semestre
- Oui, au moins une fois par an
- Non, jamais

BT: Fondamentaux de l'animation globale

Ag11b / Ag12

→ Citez 1 à 3 actions ou projets co-portés en 2024 ?

- Action ou projet 1 : Réponse ouverte
- Action ou projet 3 : Réponse ouverte
- Action ou projet 3 : Réponse ouverte

→ En 2024, avez-vous animé des dynamiques partenariales sur votre territoire ?

- Non, pas d'animation de dynamique partenariale sur le territoire
- Oui, animation d'un réseau d'acteurs associatifs, entreprises, ESS, ... (café des partenaires, ...)
- Oui, animation d'un dispositif ou d'une politique locale (PEDT, CTG, Cité éducative ...)
- Oui, animation d'un réseau « hybride » (associations, habitants, élus, ...)
- Autre :



Précisions :

- La question concerne exclusivement la fonction d'animation, pas uniquement la participation à ces dynamiques partenariales.
- Hors renouvellement du projet social de votre structure

BT : Fondamentaux de l'animation globale



S'appuyer sur les fondamentaux de l'éducation populaire, éveiller l'esprit critique des habitants dès le plus jeune âge et susciter leur engagement citoyen

Cet item renvoi vers des questions déjà posées dans le cadre d'un bloc thématique

- Enquête 2023 sur les données 2022 : Bloc thématique Transitions : Dans votre territoire, l'EVS contribue-t-il à faire vivre la démocratie locale ?
- Enquête 2023 sur les données 2022 : Bloc thématique Transitions : Comment se traduit votre implication dans la démocratie locale au sein de votre projet social / structure ?



Favoriser la qualification permanente des acteurs (professionnels, bénévoles) pour répondre à l'évolution des besoins des habitants et des enjeux de société

BT: Fondamentaux de l'animation globale

Ag13



Diversifier et adapter l'offre en fonction de l'évolution des besoins et du territoire, favoriser la diversité et la mixité des publics en s'appuyant sur des compétences pluridisciplinaires

Cet item renvoi vers des questions déjà posées dans le cadre de ce bloc thématique

→ Toutes les questions de l'item : Habitants et professionnels, coconstruire, piloter et évaluer un projet social de territoire en lien avec les partenaires



Votre structure pratique-t-elle une politique tarifaire différenciée pour ces activités (cotisations, adhésions, ...) ?

- Oui
- Non



Précisions :

- La différenciation de tarification peut être sur différents critères : quotient familiale, revenus, lieu d'habitation, configuration familiale, ...